

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
Date de convocation 12 octobre 2022		

Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, V. BERGES, H. IRIGOIN-BERNADET, C. BOISSIERE, F. COUDURE, L. PEDARRIEU, T. BEUGNIES, S. DAUBE, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents : S. BAUDY, F. SUBIAS (pouvoir à F. GOMMY), M. TIRCAZES (pouvoir à F. COUDURE)

N°2022/57

Hélène IRIGOIN-BERNADET a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Publié le 26/10/22 5LO
ID : 064-216403998-20221017-2022_57-DE

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire fait état d'une correction à apporter au budget annexe du cimetière.

Il demande à ce que ce budget soit réattribuer de la manière suivante :

En fonctionnement :

	Compte	Désignation	Décision modificative
Dépenses	605	Achat de matériel, équipements et travaux	+ 51684 €
Recettes	7135-042	Variation des stocks de produits	+ 51684 €

En investissement :

	Compte	Désignation	Décision modificative
Dépenses	355-040	Produits finis	+ 51684 €
Dépenses	2135	Instla. Gén. Agencements, aménagements des constructions	- 51684 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de de ces fonds

Votants : 18

Pour : 18

Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Stéphane BONNASSIOLLE

